



FÉDÉRATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME  
**MEMBRES DE CLUB**

**DOCUMENT OBLIGATOIRE À RENSEIGNER ET À SIGNER PAR L'ADHÉRENT PUIS À REMETTRE  
AU CLUB APRÈS LE CHOIX DE LA FORMULE DE LA LICENCE SAISON 2013**

Je soussigné(e) ..... né(e) le .....  
Adresse ..... Code postal ..... Ville .....  
Adhérent(e) au club .....

1) **RECONNAIS AVOIR ÉTÉ INFORMÉ(E)**

- qu'il n'est pas délivré de licence sans assurance. L'inclusion de garanties de Responsabilité Civile, Défense Pénale et Recours est une obligation légale à appliquer par le responsable du club. La formule "Mini Braquet" a été créée à cet effet. → art. L.321-1 du Code du sport
- de l'intérêt que présente un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels ma pratique sportive peut m'exposer. → art. L.321-4 du Code du sport
- de pouvoir souscrire des garanties individuelles complémentaires corporelles et matérielles facultatives proposées à tous les licenciés FFCT par le contrat n° 101 206 004. → art. L.321-6 alinéa 1 du Code du sport

2) **SOUSCRIS EN TOUTE CONNAISSANCE (cocher une seule des 4 formules proposées)**

- la formule de base obligatoire dite "Mini Braquet" comprenant uniquement des garanties de Responsabilité Civile et de Défense Pénale et Recours sans assurance de personne ni assistance rapatriement.

*OU L'UNE DES FORMULES FACULTATIVES SUIVANTES*

- "Petit Braquet" Détails des garanties indiquées dans le tableau ci-dessous
- "Petit Braquet Plus" idem
- "Grand Braquet" idem

**TABLEAU DES GARANTIES SAISON 2013 DU CONTRAT FÉDÉRAL**

<b>Formules de licence</b>	<b>Mini Braquet Obligatoire</b>	<b>Petit Braquet Facultative</b>	<b>Petit Braquet Plus Facultative</b>	<b>Grand Braquet Facultative</b>
<b>GARANTIES D'ASSURANCE</b>				
Responsabilité civile	OUI	OUI	OUI	OUI
Défense et Recours	OUI	OUI	OUI	OUI
Assistance Rapatriement	NON	OUI	OUI	OUI
Assurance Corporelle	NON	OUI	OUI	OUI
Invalidité Permanente	NON	OUI	OUI*	OUI*
Dommages au casque	NON	OUI	OUI	OUI
Dom cardio-fréquencemètre	NON	OUI	OUI	OUI
Décès Accidentel	NON	OUI	OUI*	OUI*
Décès cardio vasculaires	NON	OUI**	OUI** et ***	OUI** et ***
Equipements vestimentaires	NON	NON	NON	OUI
Dommages au vélo	NON	NON	NON	OUI
Dommages au GPS	NON	NON	NON	OUI
* capitaux majorés ** capital minoré (voir tableau des garanties) ***capitaux triplés sous conditions (voir tableau des garanties)				

**GARANTIES INDIVIDUELLES COMPLÉMENTAIRES CONTRAT N° 101 206 004**

Souscription facultative auprès des MMA Le Mans ouverte à tous licenciés MB, PB, PB+, GB.

- 1) Accident corporel :
  - Indemnité Journalière en cas de perte de salaire ou de revenus ou en cas d'hospitalisation.
  - Capitaux Invalidité permanente et Décès (sauf d'origine cardio-vasculaire).
- 2) Dommages et vol total du vélo (licence Grand Braquet obligatoire pour souscrire dommages au vélo) :
  - Dommages seuls ou Vol total seul ou Dommages et vol total.

**DÉCLARATION DE SINISTRE**

En cas d'accident, envoi dans les 5 jours ouvrés de la déclaration de sinistre soit par intranet (site [www.ffct.org](http://www.ffct.org), « espace licenciés ») soit par voie postale aux MMA (document téléchargeable sur le site Internet ou à demander au siège fédéral).

Fait le ..... à ..... Signature \*

\* Pour les mineurs, signature d'un des parents ou du tuteur légal